

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 OCTOBRE 2019

**Étaient présents :** Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCULLER  
**Absents avec pouvoir :** Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL  
**Absent excusé :** Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY  
**Absent :** Thierry MAHEO  
**Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Madame le Maire :

- ouvre la séance à 20h08
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Léopold LAMBOTIN est élu à l'unanimité
- rappelle l'ordre du jour de la convocation :
  1. *Cession domaine privé communal à M. ESTEILLE (PJ : extrait cadastral parcelle)*
  2. *Modification des statuts de Morbihan Energies (PJ : courrier + délibération syndicat + modèle délibération commune)*
  3. *Désignation des représentants de la commune au sein du comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement des voies cyclables (voir projet de délibération joint à l'ordre du jour du conseil du 24 09 19 – point 4 - service mutualisé vélo)*
  4. *Création d'un service mutualisé dans le cadre du projet LEADER « ACTE jeunes » porté par la CCBI (PJ : projet convention + projet délibération)*
  5. *Proposition d'échange de parcelles entre Monsieur DAMBLANT et la commune de Sauzon (PJ : note Alexandre Leroux, chargé de mission projet de territoire phase 2)*
  6. *Avenant au contrat de maintenance des logiciels 3D-OUEST (PJ : courrier + avenant)*
  7. *Demande de gratuité de la salle Sarah Bernhardt le samedi 28 mars 2020 pour la fête du court métrage organisé par les Tempestaires*
  8. *Demande d'annulation de titre d'occupation du domaine public (PJ : courrier M. Freddy Padalec)*
  9. *Demande de remboursement de séjour (PJ : courrier Monsieur et Madame BRASART)*
  10. *Demande de remboursement de séjour (PJ : courrier Madame CAPDEVILLE)*
  11. *Communication sur les actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : Marchés publics*
  12. *Divers*

### **1. DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL N°21 SITUE A KERLEDAN EN VUE DE SA CESSION (Délibération n°1 de la séance : 2019-088)**

Madame le Maire expose que les étapes de déclassement de la voirie et d'autorisation de cession ont été délibérées en 2017. Néanmoins la surface prise en compte étant différente de celle relevée par le géomètre, il est nécessaire de reprendre la procédure.

Les éléments soulevés par un élu lors de précédents conseils (insuffisance de la largeur de voirie pour le passage des pompiers, absence de servitude de canalisations d'eaux pluviales) ont été vérifiés.

Madame Le Maire propose de constater la désaffectation et de procéder au déclassement de ce délaissé de voirie d'une surface de 75m<sup>2</sup>, en vue de sa sortie du domaine public.

Le conseil délibère et approuve (8 pour, 1 contre, 3 abstentions).

### **2. MODIFICATION DES STATUTS MORBIHAN ENERGIE (Délibération n°2 de la séance : 2019-089)**

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Énergies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

**Madame le Maire expose :**

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Énergies.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la modification des statuts de Morbihan Énergies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Énergies du 17 juin 2019.

**CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Énergies.

### **3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES CYCLABLES (Délibération n°3 de la séance : 2019-090)**

La CCBI en accord avec les quatre communes étudie un projet de pistes cyclables. Pour mener à bien cette réflexion, une commission a été créée. Chaque commune doit proposer deux référents qui participent à cette commission. Trois volontaires se sont proposés. Un vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

- Isabelle VILLATTE (maire) 11 voix
- Ronan JUHEL 7 voix
- Marie-Pierre GALLEN 5 voix

Madame VILLATTE et Monsieur JUHEL représenteront la mairie de Sauzon à la commission.

### **4. DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET LEADER « ACTE JEUNES » PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (Délibération n°4 de la séance : 2019-091)**

Projet LEADER « Acte jeune », Projet en faveur de la jeunesse en leur apportant notamment une aide pour la réalisation de leurs projets (aide aux démarches administratives, aux recherches de financements, ...). Projet porté par la CCBI et les 4 communes et financé par divers organismes (L'Europe, la Région, le Pays d'Auray, ...) Coût pour la commune : 449,00 €.

Projet adopté par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

### **5. : PROPOSITION D'ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE MONSIEUR DAMBLANT ET LA COMMUNE DE SAUZON (Délibération n°5 de la séance : 2019-092)**

Monsieur DAMBLANT est désireux d'acquérir une parcelle de terrain bien abritée des vents dominants pour y aménager un espace de plantation d'arbres fruitiers près du hameau de Bordery. Cette parcelle appartient à la mairie.

Madame le maire a apporté les précisions suivantes :

- La parcelle convoitée par monsieur Damblant est actuellement entretenue par un cultivateur qui, consulté, n'a émis aucune objection à cette cession. Il a ajouté qu'il n'était pas pressé de retrouver une surface équivalente à exploiter. Cette parcelle a une surface de 8 800 m<sup>2</sup> soit à 0,88ha
- Madame le Maire ne voulant pas que la commune ne se dessaisisse de ses terrains agricoles (dans le cadre de la politique foncière d'aide aux agriculteurs) a proposé à Monsieur Damblant un échange de parcelle. La maire lui cède la parcelle si et seulement si il lui apporte un terrain de surface au moins équivalente à ce qu'il veut obtenir. Monsieur Damblant a donc proposé de céder un terrain de 22 600 m<sup>2</sup> (soit 2,2 ha) en échange du terrain qu'il convoite.

Madame le Maire ajoute qu'un éleveur est intéressé par ce terrain et est prêt à signer un bail rural avec la commune.

Madame le Maire souligne que la commune céderait un terrain de 8 810 m<sup>2</sup> (ZA54) pour en acquérir un de 22 600 m<sup>2</sup> (ZR92) (soit un terrain 2,5 fois plus grand), ceci sans contre partie financière. Elle souligne également que toutes les personnes concernées sont en accord avec cet échange.

Deux conseillers s'opposent à cette vente :

- Monsieur Ronan JUHEL déplorant que cette parcelle qu'il avait destinée, lorsqu'il était maire de Sauzon, à être une zone de loisir soit redevenue une terre agricole. Considérant que la commune fait un échange dont il remet en question l'équité puisqu'elle cède 8 810m<sup>2</sup> de bonne terre agricole entretenue en prairie contre 22 600 m<sup>2</sup> de terre plus ou moins en friche.
- Madame Huguette HUEL, conseillère et agricultrice considère que cet échange ne doit pas avoir lieu car les terres agricoles doivent être vendues uniquement à des agriculteurs. Elle ajoute : « Les agriculteurs défrichent des terres et après on les cède à des non agriculteurs »

L'échange est mis au vote : 4 pour, 4 contre, 4 abstentions : parfaite égalité entre les pous et les contres. Dans ce cas de figure (après consultation des textes), il est dit que la voix du (ou de la) président(e) du conseil est prépondérante. Le vote a eu lieu à main levée, Madame le Maire avait voté pour l'échange, sa voix est donc prépondérante.

L'échange de parcelle entre Monsieur Damblant et la commune de Sauzon a donc été déclarée adoptée.

### **6. AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS 3D OUEST TECHNOLOGIES (Délibération n°6 de la séance : 2019-093)**

Madame le Maire fait part du courrier du fournisseur 3D OUEST Technologies, daté du 15 octobre 2019, reçu le 17 octobre 2019, dont l'objet est la maintenance annuelle du logiciel 3D OUEST utilisé par le port. Le directeur de 3D OUEST expose le contexte des évolutions techniques et des adaptations nécessaires et le fait que leur tarif de maintenance est resté inchangé depuis plusieurs années. Par conséquent il joint un avenant au contrat initial précisant le nouveau coût annuel de maintenance s'élevant à 570,00 € HT (contre 375,00 € HT précédemment).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté approuve l'avenant à l'unanimité et charge Madame le Maire de le signer.

**7. DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE SARAH BERNHARDT : ASSOCIATION « LES TEMPESTAIRES » OCCUPATION SAMEDI 28 MARS 2020 (Délibération n°7 de la séance : 2019-094)**

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour accorder, comme l'année passée, la gratuité de la salle Sarah Bernhardt à l'association « Les Tempestaires » qui souhaite y organiser la fête nationale du court métrage le 28 mars 2020. L'accès sera gratuit au public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité la gratuité pour cet événement ouvert à tous.

**8. DEMANDE D'ANNULATION DE TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Délibération n°8 de la séance : 2019-095)**

Monsieur Freddy PADALEC demande par courrier, l'annulation de titre d'occupation du domaine public qui lui avait été accordé pendant la saison touristique 2019, avec autorisation de vendre ses produits sur le parking de la plage de Donnant, ce qu'il n'a pu faire faute de temps et de personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'annulation de ce titre.

**9. DEMANDE DE REMBOURSEMENT SÉJOUR AU CAMPING DE MR ET MME BRASART (Délibération n°9 de la séance : 2019-096)**

Madame le maire fait part aux conseillers de la demande formulée par courrier le 19 septembre 2019 (reçue le 27 septembre 2019) demandant le remboursement d'un séjour au camping pendant la semaine du 27 juillet 2019.

Le festival des Mystères de l'Ouest avait lieu à la même période, les nuisances sonores ont été importantes au-delà des horaires d'ouverture du festival (après minuit). S'estimant lésés, Monsieur et Madame BRASART demandent le remboursement de leur séjour.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement du séjour

**10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT SÉJOUR AU CAMPING DE MME CAPDEVILLE (Délibération n°10 de la séance : 2019-097)**

Madame le maire fait part aux conseillers de la demande formulée par courrier le 13 août 2019 (reçue le 14 août 2019) demandant le remboursement d'un séjour au camping la semaine du 03 août 2019.

Le festival des Mystères de l'Ouest avait lieu à la même période, les nuisances sonores ont été importantes au-delà des horaires d'ouverture du festival. S'estimant lésés, Madame CAPDEVILLE demande le remboursement de leur séjour.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement du séjour.

**11. COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n°11 de la séance : 2019-098)**

**• Communication sur les marchés publics passés depuis le 24 septembre 2019**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	25/09/19	Éditions SORMAN	Abonnement à La Lettre du Maire pour 1 an		769,00
Principal	27/09/19	Manufacture des Drapeaux Unic	Drapeaux pour la Mairie et le cimetière	134,65	161,58
Principal	27/09/19	DARON GRAVURE	2 lots de 6 coupes gravées	105,28	126,34
Principal	30/09/19	BRETAGNE AIR NET	Nettoyage et dégraissage du réseau d'extraction	470,00	564,00
Principal	01/10/19	JVS MAIRISTEM	Module d'activation PAYFIP	50,00	60,00
Principal	08/10/19	AUSTRAL HORIZON	Vinaigre	462,00	590,09
Port	10/10/19	TRAVAUX PUBLICS SERVICES	Hivernage ponton : réalisation et transport corps-morts	2 156,93	2 588,31
Principal	22/10/19	SARL ILE DES PAINS	Festival Presqu'île Breizh : sandwiches musiciens	144,29	158,72
Principal	23/10/19	SARL FRANCK ELEC	Tableau électrique logt 4 Allée des Sternes	380,00	418,00

## DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Un particulier a fait don à la commune d'une petite parcelle de terrain (ZD 366 au niveau du Moulin Achille).
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h eu cimetière, précédée par une messe et suivie d'un vin d'honneur au centre d'accueil. (Virginie PORTUGAL SCULLER, Régine KERIGNERD et Baptiste MATEL se sont proposés pour organiser la petite réception).
- Suite à la fragilisation du mur de soutènement de la digue de Pen Prad, le ponton sera amarré dans le fond du port sur 4 blocs de béton.
- Par courrier, le département de l'Aude nous a remercié de notre don de 750 € en faveur des victimes des inondations de l'an passé (le total des dons perçus s'est élevé à 1,9 millions d'euros).
- L'association pour l'abeille noire a été reconnue d'intérêt général, Elle a donc possibilité de recevoir des dons.
- Le 4 novembre à 20h, réunion sur le PLU avec les élus et le cabinet d'études CITTANOVA.

La séance est levée à 21h06

Le Secrétaire de séance,  
Léopold LAMBOTIN

